

Contrôles non effectués pour les PA		Contrôles Bloquants – Saisie XML		Message d'erreur	
Type	MODE	N° Erreur			
ALADIN: Le service doit être complet pour EVV récoltant	DTI +	104	Ce récoltant ne dépend pas de votre service de viticulture, vous ne pouvez pas transférer sa déclaration de récolte.		
PRODOUANE- Récoltant: Le transfert doit être effectué par l'EVV reprise dans le fichier (même n° EVV) Si le transférant est de catégorie 1, il faut que son code soit identique à celui de EVV	DTI +	082	Le fichier XML ne correspond pas à votre EVV		
EVV existante en base sinon déclencher erreur	DTI +	001	Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
EVV catégorie = 1 (V1.3.0)	DTI +	002	Le numéro de CVI saisi ne correspond pas au numéro d'un récoltant. Merci de saisir un nouveau numéro.		
EVV doit être commercialisante	DTI +	150	[ER150] Depuis 2018, les viticulteurs non-commercialisants n'ont pas à déclarer leur récolte. Cette déclaration ne peut donc être intégrée au CVI.		
Produoane: Campagne en cours Aladin: Campagne en cours et 3 précédentes	DTI +	079	Votre fichier contient des déclarations pour une campagne non valide. Merci de corriger votre fichier.		
Si DNAR alors le fichier XML ne doit pas contenir de colonne produit.	DTI +	004	Une Déclaration Normale d'Absence de Récolte ne doit pas comporter de colonnes de produits.		
Si DNAR alors le fichier XML ne doit pas contenir de notification d'achat.	DTI +	005	Une Déclaration Normale d'Absence de Récolte ne doit pas comporter de notifications d'achat.		
Notification d'achat					
N° Identification du vendeur: Obligatoire (par code Evv, code Ppm ou code Tva)	DTI +	007	Notification d'achat. Vous devez saisir un numéro de CVI correspondant au vendeur de récolte		
EVV est active	DTI +	008	Notification d'achat. Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro		
N° de TVA Français non autorisé (V1.4.1 du 11/09/2013)	DTI +	009 Fr	Les n° de TVA français ne sont pas autorisés. Vous devez saisir un N° CVI.		
N° de TVA conforme à l'algorithme	DTI +	009	Notification d'achat. Le numéro de TVA intracommunautaire saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro		
N° PPM existant et actif	DTI +	010	Notification d'achat. Le numéro de PPM saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
Le n° CVI du vendeur ne peut pas être celui du récoltant	DTI +	011	Notification d'achat : le n° CVI du vendeur ne peut pas être celui du récoltant.		
Type achat: F ou M ou V ou FM ou MV ou FMV	DTI +	012	Notification d'achat : Vous devez indiquer le ou les produits que vous avez achetés (vendanges, moût ou vin).		
Produit Principal					
L1 Produit valide					
Le produit doit être valide (existe, actif, éligible DR, mis à disposition pour les produits de cat. 1 ou 2) pour la campagne (N.B. situation du produit au 31/07 de la campagne concernée pour les saisies postérieures à la campagne de récolte)	DTI +	013	L1 : Le code produit est invalide. Merci de saisir un nouveau code ou de vous aider du moteur de recherche présent sous l'icône loupe.		
Les codes 4B999B, 4S999B ne peuvent pas être saisis en PP	DTI +	014	L1 : Un vin de rebêche ne peut être déclaré seul. Vous devez préalablement déclarer un vin moussoux ou un vin pétillant.		
Le code 4R999B ne peut pas être saisi en PP	DTI +	015	L1 : Un vin de rapé ne peut être déclaré seul. Vous devez préalablement déclarer un vin Châteaufort-du-Pape.		
L3 Zone viticole= B, C1A, C2, C3B	DTI +	016	L3 : Pour la France, seules les zones B, C1A, C2, C3B sont autorisées		
L4 Superficie obligatoire (V1.2.3)	DTI +	106	[ER 17 bis] L4 : Une superficie doit être saisie		
L6 N° CVI ou TVA obligatoire si un volume non =0 est saisi.	DTI +	018	L6 : Vous devez impérativement désigner l'acheteur de vendanges fraîches par son numéro de CVI		
L6 Si un N° CVI ou TVA est saisi alors un volume non = 0 doit être saisi	DTI +	019	L6 : Merci d'indiquer le volume de vendanges fraîches acheté par l'opérateur désigné par le numéro de CVI inscrit en ligne 6.		
L6 EVV existante et active	DTI +	020	L6 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
L6 La catégorie de EVV doit être 1, 4, 5, 6	DTI +	021	L6 : La catégorie de EVV est incompatible avec un achat de vendange fraîche		
L6 le n° TVA doit respecter l'algorithme de contrôle	DTI +	022	L6 : Le numéro de TVA intracommunautaire saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro		
L6 Il ne peut pas y avoir dans une même colonne plusieurs fois le même acheteur (XML par le XSD)	DTI	023	L6 : Une vente de vendange fraîche existe déjà pour cet acheteur.		
L6 le n° CVI de l'acheteur ne peut pas être celui du récoltant	DTI +	024	L6 : Le n° CVI de l'acheteur ne peut pas être celui du récoltant		
L7 N° CVI ou TVA obligatoire si un volume non =0 est saisi.	DTI +	025	L7 : Vous devez impérativement désigner l'acheteur de moûts par son numéro de CVI.		
L7 Si un N° CVI ou TVA est saisi alors un volume non = 0 doit être saisi	DTI +	026	L7 : Merci d'indiquer le volume de moût acheté par l'opérateur désigné par le numéro de CVI inscrit en ligne 7.		
L7 EVV existante et active	DTI +	027	L7 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
L7 La catégorie de EVV doit être 1, 4, 5, 6, 7 (V1.3.0)	DTI +	028	L7 : Catégorie d'EVV incompatible avec un achat de moûts.		
L7 le n° TVA doit respecter l'algorithme de contrôle	DTI +	029	L7 : Le numéro de TVA intracommunautaire saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro		
L7 Il ne peut pas y avoir dans une même colonne plusieurs fois le même acheteur (XML par le XSD)	DTI	030	L7 : Une vente de moûts existe déjà pour cet acheteur		
L7 le n° CVI de l'acheteur ne peut pas être celui du récoltant	DTI +	031	L7 : le n° CVI de l'acheteur ne peut pas être celui du récoltant		
L8 le n° CVI est obligatoire et de catégorie 4 si le volume de la ligne est non nul.	DTI +	032	L8 : Vous devez impérativement désigner la cave destinataire de l'apport par son numéro de CVI		
L8 Si un N° CVI est saisi alors un volume non = 0 doit être saisi	DTI +	033	L8 : Merci d'indiquer le volume apporté à la cave désignée par le numéro de CVI inscrit en ligne 8.		
L8 EVV existante et active	DTI +	034	L8 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
L8 La catégorie de EVV doit être 4	DTI +	035	L8 : Le numéro de CVI saisi ne correspond pas à une cave coopérative. Merci de saisir un autre numéro		
L8 Il ne peut pas y avoir dans une même colonne plusieurs fois le même acheteur (XML par le XSD)	DTI	036	L8 : Un apport existe déjà pour cette cave		
L8 le n° CVI de l'acheteur ne peut pas être celui du récoltant (par numéro CVI ou TVA)	DTI +	037	Le n° CVI de la cave ne peut pas être identique à celui du récoltant.		
Si Produit catégorie 1 et s'il existe un rendement maximum de production non=0 et si L5 (M+B) > rendement maximum de production * L4 alors déclencher erreur	DTI +	050	Au vu de la quantité déclarée en ligne 5 le rendement maximum de production du produit est dépassé. Les volumes ou les superficies doivent être modifiés.		
Identité du bailleur					
La PPM existe et les champs date de cessation d'activité et date de décès ne sont pas servis	DTI +	039	L21 : Le numéro de PPM saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.		
Identité du bailleur obligatoire si un volume différent de zéro est saisi dans la partie Bailleur de la colonne	DTI +	040	L21 : Vous avez déclaré des volumes pour un bailleur à fruit. Vous devez indiquer les références de ce bailleur à fruit. (Sur la colonne de Produit Principal si vous êtes en cours de saisie d'une colonne de Produit Associé)		
Motif surface à zéro					
Motif obligatoire si L5+L6+L7+L8+L9+L10+L11+L12+L13+L14+L15+L16+L17+L18+L19 = 0	DTI +	041	L22 : Superficie sans récolte: vous devez sélectionner un motif.		
Si motif surface à zéro saisi et si autres rubriques saisies que les rubriques L1, L3, L4, n° PPM alors déclencher erreur	DTI +	042	L22 : Si un motif de non récolte a été sélectionné, aucun volume ne doit être déclaré.		
Si L5 (M+B) non =0 et si motif surface à zéro est servie alors déclencher erreur	DTI +	043	L5 : La récolte totale est différente de zéro, le motif «surface sans récolte» ne doit donc pas être servi.		
Version 1.3.3 du 08/09/2016 Si le récoltant est non commercialisant et Si produit est un AOP ou un IGP (catégorie 1 ou 2) alors déclencher erreur	DTI +	124	Un viticulteur non commercialisant ne peut déclarer un vin AOP ou IGP		
Version 1.3.3 du 08/09/2016 Si le récoltant est non commercialisant et L8 (E+B) > 0 alors déclencher erreur	DTI +	125	Un viticulteur déclaré non commercialisant auprès du service ne peut pas apporter sa récolte en cave coopérative		
Contrôles inter-rubriques					
Si L5 non=0 et si L5 = L6+L7 alors L8=L9+L10+L11+L12+L13+L14+L15+L16+L17+L18+L19=0 sinon déclencher erreur (Métayer et Bailleur distinctement)	DTI +	044	Si toute la récolte est vendue alors les rubriques L8,L9, L10,L11, L12, L13, L14, L15, L17, L18 et L19 ne doivent pas être servies ou doivent être à zéro.		
Si Produit cat 1, 2 ou 3 et si L14 non=0 alors déclencher erreur	DTI +	045	L14 : Si un AOP ou un IGP est déclaré, le volume produit doit être inscrit en ligne 15 et non pas en ligne 14.		
Version 1.3.3 du 14/09/2015 Si Produit cat 3 et si L5 non = L6+L7 alors L14=L18=0 sinon déclencher erreur Pour les colonnes associées on ne fait ce contrôle que pour les compléments VDN.	DTI +	105	[ER46 bis] Pour un IGP, les lignes 14,18 ne peuvent pas être servies		
Si produit cat 3 et si L5(M+B) > L4 X Rendement agronomique alors déclencher erreur Pour les colonnes associées, ce contrôle ne concerne que les compléments VDN	DTI +	048	Au vu de la quantité déclarée en ligne 5 le rendement agronomique hiha est dépassé.		
Pour les associés liqoureux, Si Produit catégorie 1 et s'il existe un rendement maximum de production non=0 et si L5 (M+B) de l'associé > rendement maximum de production * L4 du produit principal alors déclencher erreur	DTI +	050	Au vu de la quantité déclarée en ligne 5 le rendement maximum de production du produit est dépassé. Les volumes ou les superficies doivent être modifiés.		
Si produit cat 1 ou 2 autre que VDN et si L16 (M+B) > L10 alors L15=0 sinon déclencher erreur	DTI +	053	Le volume déclaré en ligne 16 est supérieur au volume déclaré en ligne 10, vous ne pouvez donc pas déclarer de produit en ligne 15.		
Version 1.7.0 du 12/09/2014 -Si (L8+L9b) Bailleur différent de (L10b+L11b+L12b) Bailleur avec une marge de + ou -1h signaler un erreur	DTI +	115	[ER08B] Le total des volumes déclarés en lignes 8+9 (bailleur) doit être égal à la somme des Volumes déclarés en lignes 10+11+12 (bailleur).		
Dans le cas d'une colonne associée rebêche ou rapé, Si (L8b+L9b) Bailleur différent de L10b Bailleur avec une marge de + ou -1h signaler un erreur	DTI +	116	[ER08E] Le total des volumes déclarés en lignes 8+9 (exploitant) doit être égal à la somme des Volumes déclarés en lignes 10+11+12 (exploitant).		
Version 1.7.0 du 12/09/2014 -Si (L8e+L9e) Métayer différent de (L10e+L11e+L12e) Métayer avec une marge de + ou -1h, signaler un erreur Dans le cas d'une colonne associée rebêche ou rapé, Si (L8e+L9e) Métayer différent de L10e Métayer avec une marge de + ou -1h, signaler un erreur Le produit doit être valide (existe, actif, éligible DR) pour la campagne. (N.B. situation du produit au 31/07 de la campagne concernée pour les saisies postérieures à la campagne de récolte)	DTI +	058	L1 : Produit Associé: Le code produit est invalide. Merci de saisir un nouveau code ou de vous aider du moteur de recherche présent sous l'icône loupe.		
Si L4 non =0 et L5 =0 (M+B) pour le produit principal alors pas de colonne en complément possible	DTI +	059	La surface ayant été déclarée sans récolte, aucun produit associé ne peut être déclaré sur cette surface.		
L'association PPIPA est valide (actif et éligible DR) pour la campagne	DTI +	060	Le vin que vous avez déclaré n'est pas reconnu comme une association possible au vin principal déclaré sur la même surface.		
Si le PA est une rebêche (non obligatoire pour DTI uniquement) et si le produit principal est de catégorie 1 ou 2 et si L5 PP différent de L6 PP et si L5 (M+B) du rebêche = 0 alors déclencher erreur	DTI +	062	La création d'une colonne de vin de rebêche nécessite un volume en ligne 5.		
Si PP soumis à rapé pas plus d'une colonne associée	DTI +	063	Pas plus d'une colonne associée ne peut être déclarée avec un produit soumis à rapé.		
Si produit 1X--N-- (VDN) alors pas plus de 3 colonnes associées	DTI +	065	Pas plus de 3 colonnes associées ne peuvent être déclarées avec un Vin Doux Naturel		
Si produit principal = 1X--L-- (Liqoureux) et coeff K >=1 alors pas plus de 2 colonnes associées	DTI +	066	Pas plus de 2 colonnes associées ne peuvent être déclarées avec un liqoureux		

Un même PA ne peut pas être associé 2 fois à la même colonne de PP	DTI +	068	Ce produit a déjà été associé à la colonne de produit principal.
Version 1.9.1 du 26/05/2016 Si Produit associé = Rebêche (4R999B ou 4S999B) et si siège viticole de l'exploitant différent de 02, 10, 51, 52, 77 alors L4=L11=L12=L13=L15=L17=L18=L19=0 et pas de ligne 6 sinon déclencher erreur	DTI + DTI	108	[ER070 bis] : Pour un vin de rebêche, seule la vente de moûts ou la vinification est possible. Vous ne pouvez donc pas remplir les lignes 4, 11, 12, 13, 15, 17, 18, 19
Si Produit associé = 4R999B Alors L4=L11=L12=L13=L15=L17=L18=L19=0 sinon déclencher erreur	DTI + DTI	109	[ER071 bis] : Pour les vins de rapé les volumes portés en lignes 11, 12, 13, 15, 17, 18 et 19 doivent être nuls
Pour XML Interpro. Une colonne de Produit associé doit comporter un volume de récolte totale (L5) non nul sinon déclencher erreur	DTI +	073	Vous devez déclarer un volume en ligne 5 «récolte totale» pour le produit déclaré en complément De rendement.
Version 1.9.1 du 26/05/2016 Si Siège viticole de l'exploitant différent de département 02, 10, 51, 52, 77 et si pour produit principal soumis à rebêche L5 (PP)= L6 (PP) alors il est impossible de saisir des volumes en colonne de produits associés (exploitant et Bailleur distinctement) (sauf si celle ci est obligatoire mais avec un volume en L5associé nul) Le n° de la PPM Bailleur à fruit (L21) ne peut pas être celui du récoltant	DTI + DTI	095	[ER95] Lorsque tous les volumes de crémant ou de pétillant ont été vendus sous forme de vendanges fraîches, aucun volume de rebêche ne peut être déclaré.
Si le produit est un AOP (statut =1) un IGP (statut=3) Et si L17 >10 X 0,2 Alors déclencher erreur (exploitant)	DTI + DTI	107	L21 : Le numéro de la PPM bailleur à fruit ne peut pas être celui du récoltant ER 057 bis E : L17 : La quantité d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle ne doit pas être supérieure à 20 % des volumes vinifiés. Veuillez vérifier les volumes déclarés (Exploitant)
Si le produit est un AOP (statut =1) un IGP (statut=3) Et si L17 >10 X 0,2 Alors déclencher erreur (bailleur)	DTI + DTI	112	ER 057 bis B : L17 : La quantité d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle ne doit pas être supérieure à 20 % des volumes vinifiés. Veuillez vérifier les volumes déclarés (Bailleur)
Pour les VSIG, les volumes déclarés en L15, L17, L18, L19 doivent être nuls	DTI + DTI	110	[ER097 bis] : Pour les VSIG, les volumes déclarés en L15, L17, L18, L19 doivent être nuls
V 1.3.2 le 21/11/2012 Si L9 non =0 et si (L10 =0 ou L14+L15+L16 =0) alors déclencher erreur	DTI + DTI	111	[ER 111] Vous avez déclaré produire du vin. Vous devez déclarer le volume mis en vinification (L10) Et le volume de vin produit (L14 ou L15 et le cas échéant L16)
Règle de gestion des priorités (déclaration déjà déposée par l'interpro)	DTI +	074	La déclaration de ce récoltant a déjà été déposée par une autre interprofession.
Failliet pris en charge par le récoltant	DTI +	075	Le failliet est non modifiable
Pas de failliet dans la déclaration transférée	DTI +	076	Pas de failliet dans la déclaration transférée
Règle de gestion des priorités	DTI +	077	Votre service de viticulture a reçu une déclaration papier à votre nom. Merci de vous rapprocher du service repris dans l'onglet contact.
Règle de gestion des priorités	DTI +	078	Une déclaration a déjà été déposée par un tiers ou prise en charge par le service.
Règle de gestion	DTI +	080	La déclaration est vide ou ne contient pas d'EVV récoltant.
Règle de gestion des priorités (failliet en statut gestion supprimé)	DTI +	081	Le compte du récoltant a été bloqué par le service de viticulture. Merci de le contacter. Vous trouverez ces coordonnées dans l'onglet contact.
Pour XML Interpro, dès qu'il existe une erreur bloquante la déclaration est rejetée	DTI +	083	Failliet entièrement rejeté car présence d'une erreur
Pas de valeurs négatives.	DTI + DTI	084	L'application n'accepte pas de valeurs négatives (volumes ou surfaces).
Une colonne de produit associé est en erreur.	DTI + DTI	085	Merci de vérifier les colonnes de produits associés au produit principal. Au moins une d'entre elles contient des erreurs.
Dès qu'une colonne de produit principal est en erreur alors qu'elle possède Des colonnes de produits associés.	DTI +	089	Merci de vérifier la colonne du produit principal car elle contient des erreurs. Les colonnes associées ne seront pas acceptées tant que la colonne principale contiendra des erreurs.
Version 1.8.3 du 14/09/2016 (anciennement AN18) Identité du bailleur ligne 21 Si produit différent de rebêche (V 1.3.0) et si un n° de PPM bailleur est saisi et qu'il n'existe pas de motif de surface à zéro (ligne 20) alors un volume non nul doit exister dans la partie Bailleur sinon déclencher erreur.	DTI + DTI	118	Si vous déclarez un numéro de bailleur à fruit, vous devez indiquer des volumes récoltés, et des volumes vendus ou vinifiés pour cet opérateur.
Version 1.8.3 du 14/09/2016 (anciennement AN104) A l'exception des récoltes du CIVC et des produits rebêche 4R999B et 4S999B, Si L5 Bailleur non nul et si L5 Exploitant nul alors déclencher erreur.	DTI + DTI	119	Vous avez déclaré la part de votre bailleur sans déclarer votre part d'exploitant. Merci de compléter la colonne exploitant.
Version 1.8.3 du 14/09/2016 Si Produit principal est un VDN et qu'il est associé à des compléments Et si L15 Produit Principal (E+B) + (L15 + L14) tous Produits associés (E+B) > 40HL X L4 Produit Principal alors déclencher erreur.	DTI + DTI	120	Le rendement total des produits déclarés sur la surface destinée à la production du VDN ne peut être supérieur à 40HL/ha. Merci de revoir les volumes.
Version 1.8.3 du 14/09/2016 Si produit est un complément de liqueureux Et si L15+L6+L7 complément (E+B) [(L4 Produit Principal X Rendement complément) + (L15 Produit Principal (E+B) + L5 Produit Principal (E+B)) X Coeff K + 1h] Alors déclencher erreur. N.B: Le rendement correspond au rendement annuel à défaut au rendement des caractéristiques du produit. Coeff K est celui du produit principal	DTI + DTI	121	Le rendement autorisé pour ce produit est dépassé, vous devez modifier les volumes déclarés ou la superficie.
Version 1.9.3 du 08/09/2016 Si L19 >0 et si L18 >0 alors déclencher erreur	DTI + DTI	122	Le VCI et le VSI ne sont pas cumulables
Version 1.9.3 du 08/09/2016 Si L19 (Exploitant) > L16 (Exploitant) alors déclencher erreur	DTI + DTI	128	« Le volume déclaré en ligne 19 «VCI» (exploitant) ne peut être supérieur au volume déclaré en ligne 16 «Volumes à éliminer» (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés »
Version 1.9.3 du 08/09/2016 Si L19 (Bailleur) > L16 (Bailleur) alors déclencher erreur	DTI + DTI	129	« Le volume déclaré en ligne 19 «VCI» (bailleur) ne peut être supérieur au volume déclaré en ligne 16 «Volumes à éliminer» (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés »
Version 1.9.3 du 08/09/2016 Si le récoltant est non commercialisant et si L6 (E+B) +L7 (E+B) >0 alors déclencher erreur	DTI + DTI	130	Un viticulteur déclaré non commercialisant auprès du service ne peut pas vendre sa récolte
Contrôles Bloquants du passage du Statut 1 au Statut supérieur			
EVV existante en base sinon déclencher erreur	DTI	001	Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.
EVV récoltante (catégorie = 1) sinon déclencher erreur	DTI	002	Le numéro de CVI saisi ne correspond pas au numéro d'un récoltant. Merci de saisir un nouveau numéro.
Notification d'achat	DTI	008	Notification d'achat. Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro
N° PPM existant sinon déclencher erreur	DTI	010	Notification d'achat. Le numéro de PPM saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.
Produit Principal			
L1: Le produit doit être valide (existe, actif, éligible DR, mis à disposition) pour la campagne. (N.B. situation du produit au 31/07 pour les saisies postérieures à la campagne de récolte)	DTI	013	L1: Le code produit est invalide. Merci de saisir un nouveau code ou de vous aider du moteur de recherche présent sous l'icône loupe.
L6 : l'EVV existe et est active sinon déclencher erreur	DTI	020	L6 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro
L6 : La catégorie de l'EVV doit être 1, 4, 5, 6, 7 sinon déclencher erreur	DTI	021	L6 : La catégorie de l'EVV est incompatible avec un achat de vendange fraîche.
L7: L'EVV doit être active sinon déclencher erreur	DTI	027	L7 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.
L7: La catégorie de l'EVV doit être 1, 4, 5, 6, 7 sinon déclencher erreur	DTI	028	L7 : Catégorie d'EVV incompatible avec un achat de moûts.
L8: L'EVV doit être active sinon déclencher erreur	DTI	034	L8 : Le numéro de CVI saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.
L8: La catégorie de l'EVV doit être de catégorie 4 sinon déclencher erreur	DTI	035	L8 : Le numéro de CVI saisi ne correspond pas à une cave coopérative. Merci de saisir un autre numéro.
La PPM existe et les champs date de cessation d'activité ou date de décès ne sont pas vides	DTI	039	L21 : Le numéro de PPM saisi est invalide. Merci de saisir un nouveau numéro.
si L5b différent de (L5b+L7b+L8b+L9b) avec une marge de 1 hl alors on déclenche l'erreur	DTI	ER146	Le volume déclaré en ligne 5 (bailleur) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 6+7+8+9 (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés.
si L5a différent de (L5a+L7a+L8a+L9a) avec une marge de 1 hl alors on déclenche l'erreur	DTI	ER147	Le volume déclaré en ligne 5 (exploitant) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 6+7+8+9 (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés.
Produits Associés (Contrôles spécifiques)			
Pour un complément VDN ou liqueureux Si ligne 5 (associé) est nulle et qu'on a pas de motif de surface à zéro alors déclencher erreur	DTI DTI+	144	Vous devez déclarer une récolte totale en ligne 5 pour la colonne de complément que vous avez déclarée.
Le produit doit être valide (existe, actif, éligible DR) pour la campagne. (N.B. situation du produit au 31/07 pour les saisies postérieures à la campagne de récolte)	DTI DTI+	058	L1 : Produit Associé : Le code produit est invalide. Merci de saisir un nouveau code ou de vous aider du moteur de recherche présent sous l'icône loupe.
L'association PPPA est valide (actif et éligible DR) pour la campagne	DTI	060	Le vin que vous avez déclaré n'est pas reconnu comme un complément possible du vin principal déclaré sur la même surface.
La Récolte totale (L5) du PA doit comporter un volume non=0 Sauf si (Produit associé = 4R999B (rebêche) ou 4S999B (rebêche) ou 4R999B (rapé) et si L5 PP= L6 PP + L7 PP)	DTI	073	La création d'une colonne de vin de produit associé nécessite un volume en ligne 5.
Il doit exister au moins une colonne valide sur le failliet	DTI	086	Le failliet ne contient aucune colonne de valide pour le dépôt.
Il doit exister au moins une colonne sur le failliet	DTI	088	Le failliet ne contient aucune colonne.
Si produit de catégorie 1, 3 et 4 (E + B) Si L5 non nul et si L8 nul et L12 = L5 alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER114	Si vous n'avez produit que du jus de raisin sur la superficie déclarée (L12=L5), vous n'avez pas à le déclarer.
Colonne Exploitant : Si L14e +L15e+L16e + L17e< L10e alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER131	Vous avez déclaré avoir produit moins de vin que vous n'en avez mis en vinification. Merci de vérifier les volumes déclarés en ligne 10, 14, 15 et 16.
Colonne Bailleur : Si L14b +L15b+L16b + L17b< L10b alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER132	Vous avez déclaré avoir produit moins de vin que vous n'en avez mis en vinification. Merci de vérifier les volumes déclarés en ligne 10, 14, 15 et 16.
colonne Exploitant : Si L13e >0 et L11e= 0 alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER133	Vous ne pouvez pas déclarer des volumes de MC / MCR alors que vous n'avez pas déclaré de volume en concentration (ligne 11).
colonne Bailleur : Si L13b >0 et L11b= 0 alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER134	Vous ne pouvez pas déclarer des volumes de MC / MCR alors que vous n'avez pas déclaré de volume en concentration (ligne 11).
Identité du bailleur ligne 21 - Si la PPM n'a pas la qualité de bailleur signaler une anomalie	DTI DTI+	ER 135	Le numéro que vous avez déclaré en ligne 21 n'est pas un opérateur connu de nos services comme «bailleur à fruit». Merci de modifier le numéro saisi.
A l'exception des produits 4R999B (rapé) , 4B999B (rebêche) , 4S999B (rebêche) Si L11e non nul et si L13e >L11e (Exploitant) Alors erreur bloquante	DTI DTI+	ER138	Le volume déclaré de «MC et MCR obtenu» en ligne 13 (exploitant) ne peut être supérieur au volume destiné à la concentration» déclaré en ligne 11 (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés
A l'exception des produits 4R999B (rapé) , 4B999B (rebêche) , 4S999B (rebêche) Si L11b non nul et si L13b >L11b (Bailleur) Alors erreur bloquante	DTI DTI+	ER139	Le volume déclaré de «MC et MCR obtenu» en ligne 13 (bailleur) ne peut être supérieur au volume destiné à la concentration» déclaré en ligne 11 (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés
Si produit de catégorie 1 ou 2 et L18e >L16e (Exploitant) alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER142	Le volume déclaré en ligne 18 «VSI» (exploitant) ne peut être supérieur au volume déclaré en ligne 16 «Volumes à éliminer» (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés
Si produit de catégorie 1 ou 2 et L18b >L16b (Bailleur) alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER143	Le volume déclaré en ligne 18 «VSI» (bailleur) ne peut être supérieur au volume déclaré en ligne 16 «Volumes à éliminer» (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés
Si présence d'un n° PPM Bailleur en colonne associée et pas en colonne principale et qu'il y a au moins un volume bailleur de l'associé non nul Alors déclencher erreur	DTI DTI+	ER145	Vous ne pouvez pas déclarer de volume en mélayage sur cette colonne alors que vous n'avez pas déclaré de mélayage sur la colonne du produit principal. Le mélayage doit être déclaré sur l'ensemble de la surface. Veuillez corriger préalablement la colonne du produit principal.
Si l'association ne concerne pas un rebêche si L5b de l'associé différent de (L5b+L7b+L8b+L9b) de l'associé avec une marge de 1 hl alors on déclenche l'erreur	DTI DTI+	ER146	Le volume déclaré en ligne 5 (bailleur) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 6+7+8+9 (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés.
Si l'association ne concerne pas un rebêche si L5a de l'associé différent de (L5a+L7a+L8a+L9a) de l'associé avec une marge de 1 hl alors on déclenche l'erreur	DTI DTI+	ER147	Le volume déclaré en ligne 5 (exploitant) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 6+7+8+9 (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés.
Si l'association concerne un rebêche si L5b de l'associé différent de (L7b+L8b+L9b) de l'associé avec une marge de 1 hl alors on déclenche l'erreur	DTI DTI+	ER148	Le volume déclaré en ligne 5 (bailleur) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 7+8+9 (bailleur). Merci de modifier les volumes déclarés.

Si l'association concerne un rebêche . Si L5e de l'associé différent de (L7e+L8e+L9e) de l'associé avec une marge de 1 % Alors on déclenche l'erreur.	DTI	ER149	Le volume déclaré en ligne 5 (exploitant) doit être égal à la somme des volumes déclarés en lignes 7+8+9 (exploitant). Merci de modifier les volumes déclarés.
si code produit déclaré est l'un des produits suivants : 1B361M01 1B361M02 1S361M01 1S361M02 Alors la ligne 2 doit obligatoirement comporter une mention valorisante DIP ou DAP. Si le produit est un AOP (statut =1) un IGP (statut=3)	DTI DTI+	ER151	Vous avez déclaré du vin de base pour Crémant de Bourgogne, vous devez préciser en ligne 2 la notion de DAP (Déclaration Affectation Parcelle) ou DIP (Déclaration d'Intention de Production).
Et si L17.associé (exploitant) >1.10 associé (exploitant) * 0.2 ou L17.associé (bailleur)>10 associé (bailleur) * 0.2 alors déclencher erreur.	DTI + DTI	ERS7	L17 : La quantité d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle ne doit pas être supérieure à 20 % des volumes vinifiés. Veuillez vérifier les volumes déclarés.